

Les tribunaux islamiques envahissent l'Europe

écrit par Christine Tasin | 11 décembre 2015

J'aime Partager 1583



femmes musulmanes en Europe.

Malgré l'évidente radicalisation de certains jeunes et l'obstination à nier encore les droits de la femme, le débat sur l'islam en Europe se fait encore du bout des lèvres. Il aura du mal à avoir lieu tant que les mantras de bisounours se substitueront à cette conversation indispensable au changement. Alors qu'aujourd'hui nous sommes démunis face à ce phénomène de radicalisation, certains préfèrent encore brandir la victimisation comme seule excuse face à cette triste évidence. À côté de cela les tribunaux islamiques opèrent en douce sur nos territoires, violant les droits les plus fondamentaux des

J'aime Partager 1583



femmes musulmanes en Europe.

Malgré l'évidente radicalisation de certains jeunes et l'obstination à nier encore les droits de la femme, le débat sur l'islam en Europe se fait encore du bout des lèvres. Il aura du mal à avoir lieu tant que les mantras de bisounours se substitueront à cette conversation indispensable au changement. Alors qu'aujourd'hui nous sommes démunis face à ce phénomène de radicalisation, certains préfèrent encore brandir la victimisation comme seule excuse face à cette triste évidence. À côté de cela les tribunaux islamiques opèrent en douce sur nos territoires, violant les droits les plus fondamentaux des



Tribunal islamique se prononçant sur un divorce en Grande-Bretagne. Exclusivement masculin.

Selon la charia...

C'est ainsi que sur son territoire, ses lois sont bafouées et de nombreux sujets restent tabous. Le Royaume-Uni a connu une explosion du nombre de mariages islamiques. Ils sont aujourd'hui estimés à 100.000 dont une majorité d'unions polygames. Dans le cadre d'un mariage islamique, le divorce en droit civil ne suffit pas à rendre sa liberté à la femme qui reste sous l'emprise du mari. Selon la charia, il garde ses droits sur elle qu'elle le veuille ou

non et peut en épouser une autre, civilement et/ou religieusement s'il le souhaite. Et tant que l'homme ne répudie pas sa première conjointe, elle devient contre son gré une coépouse. Si la femme humiliée s'en va ou se remarie sans rompre le mariage religieux, elle est ostracisée ou devient une cible potentielle de crime d'honneur. Les mariages islamiques se déroulent en marge de la société.

Lire l'ensemble de l'article ici :

<http://www.tunisiefocus.com/politique/tribunaux-islamiques-envahissent-leurope-137104/>

Mais il n'y a aucun problème avec l'islam... ni en Grande Bretagne, ni en France...